



**CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE**  
**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 15 FÉVRIER 2019 À 08 H 15**

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 08/02/19

Conseillers en  
exercice :  
**89**  
Conseillers  
présents :  
**72**  
Conseillers  
représentés :  
**13**  
Total votants :  
**83**

**PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON  
DANGEREUX  
DE PUY-LONG**

**DÉLIBÉRATION N° DEL20190215\_007**

Commission principale : 9 Environnement

Rapporteur : Odile VIGNAL.

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 15 février 2019 à 08 H 15  
Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Bertrand PASCIUTO, Louis GISCARD D'ESTAING, Roger GARDES, Pierre RIOL, René VINZIO, Hervé PRONONCE, Didier LAVILLE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, François RAGE, Christine DULAC-ROUGERIE, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Alain DUMEIL, Michel BEYSSI, Flavien NEUVY, Laurent MASSELOT, René DARTEYRE, Michel SABRE, Jean ALBISETTI, Henri GISSELBRECHT, Laurent GANET, Laurent BRUNMUROL, Martine BELLEROSE, Marianne SIMEON, Aline FAYE, François SAINT-ANDRÉ, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Marie-José TROTE, Pierre BORDES, Julie DUVERT, Chantal LAVAL, Annie LEVET, Didier MULLER, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Saïd BARA, Grégory BERNARD, Valérie BERNARD, Dominique BRIAT, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Françoise NOUHEN, Simon POURRET, Jean-Pierre BRENAS, Édith CANDELIER, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Nicolas BONNET, Dominique ROGUE-SALLARD, Jérôme GODARD, Florent NARANJO, Gérard BOHNER, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Nicole PRIEUR, Sylviane TARDIEU, Claire JOYEUX, Olivier ARNAL, Monique POUILLE, Michel RENAUD, Sylvie DI NALLO, Danielle MISIC, Blandine GALLIOT, Martine FAUCHER, Michel MIRAND, Chantal LELIÈVRE, Claude PRACROS, Agnès DESEMARD

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Odile VIGNAL pouvoir à Nicolas BONNET  
Laurent GILLIET pouvoir à Martine BELLEROSE  
Nadia FORTE-VIGIER pouvoir à Magali GALLAIS  
Michel LACROIX pouvoir à Chantal LAVAL  
Philippe BOHELAY pouvoir à Didier MULLER  
Dominique ADENOT pouvoir à Françoise NOUHEN  
Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS  
Nadia GUERMIT-MAFFRE pouvoir à Jean-Pierre LAVIGNE  
Pierre MIQUEL pouvoir à Jean-Christophe CERVANTÈS  
Patricia GUILHOT pouvoir à Florent NARANJO  
Marie-Jeanne RAYNAL pouvoir à Danielle MISIC  
Martine MICHEL pouvoir à Laurent GANET  
Véronique PRIEUR pouvoir à Jean-Marc MORVAN

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Antoine RECHAGNEUX, Grégory LÉPÉE

## **PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX DE PUY-LONG**

Clermont Auvergne Métropole a élaboré son Schéma de Transition Énergétique et Écologique (STEE), adopté le 30 mars 2018, afin d'assurer son rôle de chef de file de cette transition énergétique.

Le diagnostic réalisé pour l'élaboration de ce schéma a estimé le potentiel de production énergétique du territoire à 3 060 GWh à l'horizon 2050. Avec un potentiel estimé de 1 150 GWh, l'énergie photovoltaïque est celle ayant le plus grand potentiel de développement sur notre territoire. A ce titre, le développement de la filière photovoltaïque apparaît à travers plusieurs actions du STEE au sein de l'axe 2 « Valoriser nos ressources locales en s'appuyant sur le tissu économique » - Cible 1 « Développer les énergies renouvelables pour transformer la facture énergétique du territoire en valeur ajoutée locale » :

- Recenser le patrimoine des propriétaires publics présentant un potentiel photovoltaïque et communiquer sur les opportunités (horizon 2018-2020),
- Mobiliser les entreprises, notamment dans les zones d'activités, pour développer les toitures ou ombrières de parking photovoltaïques (horizon 2024),
- Identifier les friches et terrains délaissés propices à l'installation de parcs photovoltaïques au sol (horizon 2024).

Malgré la grande potentialité de la filière au niveau local, les installations photovoltaïques existantes ne représentent que 2 % de la production d'énergies renouvelables sur le territoire de la Métropole et les porteurs de projets sont rares.

Le VALTOM a souhaité s'inscrire dans cette dynamique territoriale et mettre une partie des installations de stockage de déchets non dangereux de Puy-Long à disposition d'un tiers investisseur pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque, comme cela se pratique dans de nombreux départements et comme cela est encouragé par les pouvoirs publics.

Après une procédure de mise en concurrence, c'est l'entreprise SERGIES qui a été retenue. Créée en 2001 par les 265 communes du Syndicat d'énergie de la Vienne, cette Société par Actions Simplifiée (SAS) a pour objet social de développer les énergies renouvelables par l'aménagement et l'exploitation d'installations de production d'électricité décentralisées. Elle détient déjà 55 MW de production photovoltaïque, soit plus de 37 ha exploités, ainsi que des parts dans des éoliennes ou des unités de méthanisation. Les installations de production d'électricité qu'elle exploite lui permettent de vendre l'électricité produite, ces installations étant destinées à être raccordées au réseau public de distribution d'électricité.

Le projet porté conjointement par SERGIES et le VALTOM consiste à réaliser une centrale photovoltaïque au sol de 8,3 MW, sur une surface d'environ 10 ha. Une étude de faisabilité a été engagée par SERGIES démontrant l'intérêt environnemental d'une telle réalisation. En effet, les parcelles sont des sites dégradés et inutilisables. Le projet d'une centrale photovoltaïque permet donc de donner une seconde vie au site sans consommation de terre agricole. Il est par ailleurs compatible avec les besoins futurs pour le stockage des déchets non dangereux.

Clermont Auvergne Métropole étant propriétaire d'une partie de terrains concernés, doit autoriser ce projet et être signataire, aux côtés du VALTOM, des documents contractuels permettant à SERGIES de répondre à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Pour les projets de production d'électricité renouvelable de grande envergure, c'est en effet cette instance qui délivre les autorisations de raccordement et détermine des tarifs de vente de l'électricité, suite à des procédures d'appels d'offres nationaux. Ainsi, le projet ne sera retenu que s'il est compétitif au plan national, tant sur le plan économique qu'environnemental. La clôture du prochain appel d'offres de la CRE est fixée au 3 juin 2019.

**Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré, décide à la majorité :**

- d'autoriser le principe de l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de stockage de déchets non dangereux de Puy-Long,
- d'autoriser sur cette base le Président, ou son représentant, à signer les documents contractuels à venir, permettant à l'entreprise SERGIES, retenue par le VALTOM à la suite d'une mise en concurrence, de postuler au prochain appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie pour la production d'électricité d'origine photovoltaïque,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>83</b>	=	72 Conseillers Présents	+	13 Représentés	-	2 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>83</b>	=	<b>Pour : 82</b>	+	<b>Contre : 1</b>		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,



*Pour le Président et par délégation*  
La Vice-Présidente  
Odile VIGNAL